

Arrêté du 18 avril 2013 pris en application de l'article 8 du décret n° 2013-121 du 6 février 2013 et fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés pour l'accès au corps des aides-soignants de la fonction publique hospitalière

18/04/2013

Cet arrêté fixe les modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès au corps des aides-soignant, et comporte en annexe le modèle type du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelles (RAEP).